

Annexe 1a à l'arrêté interpréfectoral n° DDTM/SEBF/2023/007

PROGRAMME D'ACTIONS AGRICOLES

THÉMATIQUES	ANIMATION SERPN	LES ACTIONS À METTRE EN PLACE PAR LES ACTEURS		RÉSULTATS À ATTEINDRE		
	ACTIONS ATTENDUES	ACTIONS ATTENDUES	ACTEURS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	DONNÉES INITIALES
Suivi des eaux brutes	Maintenir un suivi renforcé de l'eau brute en surveillant les concentrations des micropolluants (pertinents et non pertinents) et la turbidité			Aucune concentration de molécules (pertinentes et non pertinentes) supérieure au seuil de risque (> 0,075 µg/l)	Nombre de molécules > au seuil de risque	2022 :Varras 6 et Moulineaux 2
	Envoi des résultats de qualité d'eau aux agriculteurs et aux organismes agricoles (2 lettres d'informations par an)			Pas de dépassement de 0,375 µg/l pour la somme des molécules	Nombre d'analyses > 75% norme	2022 : Varras 1 et Moulineaux 2
				5 pics de turbidité maximum > 10 NFU	Nombre de pics annuels	2022 : Varras 6 et Moulineaux 10
				Ne pas dépasser 45 NFU	Hauteur maximum des pics	2022 : Varras 32 et Moulineaux 74
Peu de phytos en sortie de champ	Rencontre annuelle des exploitants agricoles représentant 80 % de la SAU pour échanger et alimenter l'observatoire des pratiques agricoles et suivre le développement de la flore spontanée dans les parcelles	Introduire une combinaison de leviers techniques dans les systèmes de cultures afin de créer des conditions défavorables au développement des adventices. Ci-dessous, deux exemples de leviers agronomiques. -Développer le désherbage mécanique sur maïs et betterave - Privilégier une date de semis tardive pour les céréales d'automne (après le 15/10)	Exploitations agricoles	Atteindre l'objectif de 1,35 IFT Herbicides Equivalence à 2000 g de substance active /ha Participation à hauteur de 80 % de la surface BAC <i>156 agriculteurs sur l'AAC pour une surface de 7500 ha</i> <i>63 exploitants agricoles représentent 80 % de la SAU</i>	Indice de fréquence de traitement herbicides Surface agricole engagée Nombre d'exploitations agricoles Surface de maïs et betterave désherbée mécaniquement (1 passage) Surface semées après le 15/10 Surface désherbée mécaniquement en prestation	IFT herbicides moyen 2021 : 1,85 Quantité de substances active moyenne 2021 : 2650 g/ha
	Organisation de 2 à 3 rencontres collectives annuelles pour se former/échanger sur les itinéraires techniques durables					
	Mise en place d'une prestation de désherbage mécanique pour les exploitations agricoles non équipées intéressées					
	Formaliser un engagement avec les organismes agricoles	Engagement des organismes de conseil à consulter le SERPN pour toute information concernant la qualité de l'eau et les enjeux liés sur l'aire d'alimentation de captage des Varras-Moulineaux.	Organismes de conseil agricole		Nombre d'OPA engagés	0
Peu de phytos en entrée de bétouilles	Suivi de l'évolution des bétouilles sur le territoire : 1 visite annuelle sur toutes les bétouilles actives dans les parcelles et à proximité immédiate	Préconisations d'implantation : - amont et pourtour de la bétouille sur une longueur d'au moins 20 m, soit environ 400 m², - semée en mars-avril ou en septembre, - privilégier les mélanges garantissant une couverture rapide et durable du sol, - entretien par fauche ou broyage	Exploitations agricoles	7 bétouilles à enherber +100 % des nouvelles bétouilles protégées (voir carte) <i>Chaque nouvelle bétouille considérée comme active par le SERPN sera à enherber dans l'année en cours.</i>	% des bétouilles actives protégées	Recensement 2022 : 128 bétouilles et 275 indices de bétouilles 7 bétouilles actives en terre agricole, non enherbée
	Accompagnement financier pour l'enherbement des bétouilles					
Peu de ruissellement et d'érosion en sortie de champ	Organisation d'une journée collective pour se former/échanger sur la protection des sols	Couverture du sol pendant la période hivernale : cultures pérennes, cultures d'automne, couverts végétaux etc. Destruction mécanique sans travail du sol à privilégier	Exploitations agricoles	75% des axes de ruissellement protégés 100 % surface couverte en hiver 100 % destruction mécanique	% d'aménagements mis en place	40% des aménagements prévus par la collectivité ont été mis en place entre 2017 et 2022
	Accompagnement financier pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce	Mise en place de petits aménagements hydrauliques dans les axes de ruissellement (en s'appuyant sur le programme élaboré par le SERPN)				
Maintien des surfaces en herbe	Mise en place d'un dispositif financier pour le maintien des surfaces en herbe	Maintien des surfaces en herbe	Exploitations agricoles	Maintien des surfaces en herbe	Surface RPG en herbe (prairies permanentes)	1402 ha en 2021
	Suivi annuel de l'évolution des surfaces en herbe			Solliciter l'avis du SERPN pour le retournement des prairies	Nombre de sollicitations	0 en 2021 et 2022 1 en 2023
Général	Accompagnement individuel pour des projets agricoles en lien avec la qualité de l'eau (agricole et hydraulique)			Améliorer la connaissance du territoire et accompagner les agriculteurs pour préserver la ressource en eau		
	Finalisation de l'étude sur l'origine de l'AMPA, diffusion des résultats et proposition pour une poursuite d'étude	Implication des agriculteurs et des organismes agricoles dans les études				
	PRIAME : Priorisation des Aménagements de bétouilles et Modélisation des impacts sur la ressource en eau potable					
	Etude de faisabilité des PSE : enjeux produits phytosanitaires, maintien d'herbe, infrastructures agro-écologiques					